

Document d'information

« Donner la parole aux Ontariens sur le projet Énergie Est »

Le rapport sur la consultation et l'examen réalisés par la Commission de l'énergie de l'Ontario

En novembre 2013, le ministre de l'Énergie a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) de consulter la population ontarienne relativement au projet Oléoduc Énergie Est proposé (Énergie Est, ou le Projet). Selon le ministre, le rapport de la CEO aidera le gouvernement à formuler sa position concernant Énergie Est avant sa participation à l'audience de l'Office national de l'énergie (ONE) sur le Projet.

Énergie Est est un oléoduc proposé de 4 600 kilomètres (km) qui transporterait quotidiennement 1,1 million de barils de pétrole brut de l'Alberta vers des raffineries situées au Québec, ainsi qu'une raffinerie et un terminal maritime situés à Saint John au Nouveau-Brunswick.

Le promoteur, TransCanada PipeLines Ltd. (TransCanada), a déposé une demande auprès de l'ONE pour son projet de 12 milliards de dollars le 30 octobre 2014, mais n'a toujours pas fourni tous les renseignements nécessaires pour finaliser sa demande.

Près de la moitié du tracé proposé pour l'oléoduc de 4 600 km serait en Ontario. En Ontario, la majeure partie du Projet nécessite de convertir environ 1 900 km, d'un gazoduc existant de 42 pouces dans le Nord et dans l'Est de l'Ontario afin de transporter du pétrole brut. Un nouvel oléoduc supplémentaire de 100 km serait construit pour transporter du pétrole brut d'Iroquois, près de Cornwall, jusqu'à la frontière du Québec.

Même si l'approbation du projet relève du gouvernement fédéral, l'Ontario a des intérêts importants dans le Projet, notamment en matière de sécurité, d'environnement, d'approvisionnement en gaz naturel, ainsi que des préoccupations économiques.

Le ministre a demandé à la CEO de tenir compte des répercussions suivantes de l'oléoduc proposé :

- les répercussions sur les consommateurs de gaz naturel de l'Ontario, en particulier ceux de l'Est ontarien;
- les répercussions sur l'environnement naturel et sur la sécurité de l'oléoduc en Ontario;
- les répercussions sur les collectivités locales et les collectivités autochtones en Ontario;
- les répercussions économiques à court et à long terme du projet en Ontario.

À la suite des consultations menées auprès du public, la Commission a ajouté un cinquième point devant être examiné : les répercussions potentielles sur le changement climatique des gaz à effet de serre associés à Énergie Est.

De plus, l'examen réalisé par la CEO a aussi été orienté par les principes suivants adoptés par le gouvernement pour l'évaluation des projets de pipelines de pétrole et de gaz naturel en Ontario :

- les pipelines et gazoducs doivent répondre aux normes techniques de sécurité publique et de protection de l'environnement les plus élevées qui soient offertes;
- les pipelines et gazoducs doivent être assortis de mesures et lignes directrices de classe mondiale en matière de réponse aux situations d'urgence;
- les promoteurs et les gouvernements doivent respecter leur devoir de consultation des collectivités autochtones;
- les municipalités locales doivent être consultées;
- les projets devraient fournir aux Ontariens des avantages économiques et des débouchés démontrables, tant à court qu'à long terme;
- les responsabilités et les risques économiques et environnementaux, y compris les mesures correctives, devraient être assumés exclusivement par les sociétés de pipeline/gazoducs, lesquelles doivent également fournir des garanties financières démontrant leur capacité de réaction face aux fuites et aux déversements accidentels.

En réponse à la demande du ministre de l'Énergie, la CEO a entrepris la consultation la plus exhaustive de son histoire. Nous avons visité sept collectivités situées sur le tracé de l'oléoduc, écouté l'opinion des résidents locaux, des Premières Nations et métis sur Énergie Est. Nous avons engagé des conseillers techniques pour évaluer les questions soulevées et nous sommes retournés dans les collectivités afin de partager avec leurs membres les évaluations préliminaires de nos conseillers. En janvier 2015, nous avons aussi tenu un forum d'intervenants qui a permis aux groupes environnementaux et aux représentants de l'industrie et du monde des affaires de discuter des enjeux et des intérêts provinciaux d'Énergie Est.

Le rapport intitulé « *Donner la parole aux Ontariens sur le projet Énergie Est* » découle directement de notre consultation. Les conclusions et les recommandations de ce rapport répondent aux quatre principaux thèmes soulevés par le public : la salubrité et l'importance de l'eau; le désir de participer et de superviser; les préoccupations liées au prix du gaz naturel et à son approvisionnement; la nécessité d'avoir des avantages économiques.

Les opinions de la population ontarienne exprimées dans le rapport aideront le gouvernement de l'Ontario à élaborer sa position concernant le projet, préalablement à sa comparution dans le cadre de l'audience de l'ONE sur Énergie Est.

